

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 05 février 2019

Le 05 février 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 29 janvier 2019.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	47	
Nombre de suppléants présents	3	
Nombre d'absents titulaires	16	
Dont procurations	5	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Daniel Bonnefond est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
Le procès-verbal du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1-1 SECRETARIAT GENERAL - Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2019 / 01 : Modification des statuts du SRB Dronne

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les statuts réactualisés du syndicat suite à l'adhésion de la commune de Saint Vincent de Connezac

DELIBERATION N° 2019 / 02 : Composition du Comité de Pilotage du PIG Habitat-2019-2021

Dans le cadre du lancement du nouveau Programme d'Intérêt Général de l'Habitat 2019/2021 un comité de pilotage doit être mis en place.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne au Comité de Pilotage du PIG 2019/2021 les représentants suivants:

Michel DESMOULIN Titulaire représentant de la CCPR/ Emmanuel Clugnac suppléant ;

Patrice FAVARD Titulaire représentant des communes de plus 3500 habitants;

Yves MAHAUD Titulaire représentant des communes de moins de 1000 habitants.

DELIBERATION N° 2019 / 03 : PIG bassin Ribérois/Double contribution par habitant pour recouvrement de l'autofinancement

Le coût du PIG comprend l'autofinancement relatif à la prestation de SOLIHA, l'autofinancement relatif au poste de chargée de mission et aux charges administratives liés au PIG (qui ne sont plus financés par l'ANAH et le CD24) et le financement des subventions complémentaires accordées par le maître d'ouvrage aux porteurs de projet. Ce coût est de 2.30 € par habitant, partagé avec la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye selon la répartition suivante :

Collectivités	Population	Coût global annuel 2.30€/hab
Cdc du Pays de St Aulaye	6 644	15 281€
CCPR	19 769	45 468€
Total	26 413	60 749€

DELIBERATION N° 2019 / 04 : Anticipations de crédits

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives aux opérations suivantes sur le Budget Principal :

-Opération n°12 « travaux dans les piscines » : 14 400 €

-Opération n° 33 « acquisition matériel services techniques » : 244 000 €

DELIBERATION N° 2019 / 05 : Attributions de Compensation provisoires

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le montant les Attributions de Compensation provisoires de l'année 2019 sur la base des AC 2108, aucune charge complémentaire n'ayant été transférée depuis.

Le montant prévisionnel des AC 2019 est arrêté à la somme de 1 326 774 €

2- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2-1 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Rapporteur Gérard Senrent

DELIBERATION N° 2019 / 06 : Autorisation donnée au Président d'effectuer les démarches pour rejoindre l'Appel à Projet NOTT avec le Grand Périgueux et les CC Dronne et Belle, Isle Verne et Salembre, Isle et Crempse en Périgord, Périgord Nontronnais et Isle Double Landais

La région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT) ». Ce dispositif s'adresse aux territoires néo-aquitains qui souhaitent construire ou renforcer un projet économique commun en faveur du développement touristique. Ce soutien de la Région est un soutien d'une durée de 5 années et il est destiné à favoriser la construction d'un projet commun autour d'objectifs partagés. Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de s'associer à l'appel à Projets Nott déposé et défendu par le « Grand Périgueux » et les Communautés de Communes Dronne et Belle, Isle Vern et Salembre, Isle et Crempse en Périgord, Périgord Nontronnais et Isle Double Landais.

2-2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur Patrice Favard

DELIBERATION N° 2019 / 07 : Accompagnement du réseau « épicerie fine »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accompagner le lancement d'un réseau « épicerie fine ». A l'initiative d'artisans et de producteurs du Pays Ribéracois, ce réseau vise à mutualiser les moyens d'artisans et producteurs issus principalement du Périgord pour les aider à promouvoir leurs savoir-faire et leurs produits à l'international et ainsi contribuer au maintien et au développement des emplois.

La Communauté de Commune inscrira au budget les crédits nécessaires à hauteur de 20 000 € en fonctionnement (animation, communication...) et 15 000 € en investissement (plateforme technique).

DELIBERATION N° 2019 / 08 : Lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un espace d'animation économique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un espace d'animation économique et d'accompagnement des entreprises. Au-delà des bureaux, des salles de réunion, de l'espace évènementiel qu'il pourrait proposer, il aurait pour vocation de porter une stratégie commune de développement économique local innovante sur notre territoire. La Communauté de Commune financera une étude d'opportunité sur ce projet à hauteur de 20 000 € et sollicitera un co-financement de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 10 000€.

2-3 DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapporteur Allain Tricoire

DELIBERATION N° 2019 / 09 : Projet de vélo route/ voie verte - autorisation donnée au président de déposer un dossier auprès de l'Ademe

Dans le contexte de transition énergétique et écologique, la CCPR souhaite travailler sur les mobilités et plus particulièrement la mobilité active et l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux. Afin de répondre à cet objectif, l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable constitue un des outils permettant de développer une politique cyclable cohérente au sein de l'intercommunalité. Elle comprendra l'étude d'un réseau cyclable (circuit et Vélo route Voie Verte) ainsi que des thèmes tels que le stationnement, le jalonnement, l'intermodalité, les services, la communication... une animation de projet promouvra cette politique cyclable à l'échelle du Pays Ribéracois. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déposer un dossier au titre de l'Appel à Projets « VELOS ET TERRITOIRES » dans le but d'obtenir un accompagnement de l'ADEME et sollicitera les financements de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion.

3 - POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 SERVICE PERI ET EXTRA-SCOLAIRE – Rapporteur Joël Constant

DELIBERATION N° 2019 / 10 : Adoption des tarifs pour la manifestation « Faites vos vacances »

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de renouveler la manifestation « Faites vos vacances », les 19, 20 et 21 février 2019 au tarif proposé de 5 € par participant. Les activités sont ouvertes aux enfants inscrits dans les centres de loisirs et aux adolescents inscrits par le secteur ados sans supplément tarifaire.

DELIBERATION N° 2019 / 11 : Adoption des tarifs pour la sortie famille à la montagne (régularisation)

Une journée à la montagne au Super Lioran a été organisée le samedi 2 février 2019. Cette sortie s'adresse aux adultes et aux enfants de plus de 3 ans, le transport est pris en charge par la Communauté de Communes et la sortie est encadrée par les animateurs du service. Sur place les activités sont libres et pris en charge directement par les familles. Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe pour cette animation les tarifs de 10€ pour les 3-16 ans et 15€ pour les plus de 16 ans.

3-2 AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur Daniel Villedary

DELIBERATION N° 2019 / 12 : Adoption des tarifs applicables aux sorties culturelles familles

Dans le cadre des sorties culturelles programmées en 2019 pour les familles nous proposons le 26 mars 2019 à 20h30 à Angoulême, un spectacle de cirque actuel de la compagnie Flip Fabrique : « Transit »
Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les tarifs suivants pour cette sortie culturelle :
- Moins de 18 ans et étudiants : 8€ /- Plus de 18 ans : 19€

3-3 SERVICE DES SPORTS – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

DELIBERATION N° 2019 / 13 : Adoption des tarifs pour la location du VTT électrique

La Communauté de communes à l'unanimité, fixe à 30€ le tarif de la demi-journée pour la location du vélo électrique acquis en 2018.

DELIBERATION N° 2019 / 14 : Adoption des tarifs pour les stages de mécanique vélo

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe à 20 € par stage le tarif proposé par le centre Sport Nature dans le cadre de demi-journées de stage mécanique vélo pour tout public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15